

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 42-1

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 27 mai 2022, le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 42-1 Règlement numéro 42-1 modifiant le règlement numéro 42 décrétant des travaux de mise à niveau de la station de suppression George VI afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 388 500 \$

QUE l'objet du règlement numéro 42-1 est suffisamment décrit par son titre.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement numéro 42-1 en date du 26 septembre 2022.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 42-1 et son annexe sur le site Internet de la RAIM, sous l'onglet « La RAIM / Règlements ».

QUE ledit règlement numéro 42-1 entrera en vigueur à la date de sa publication conformément à la loi.

Donné à Terrebonne, ce 12 octobre 2022.



Chantal Marceau,
Secrétaire-trésorière